

réécriture

Le ratio de gestionnaires de cas et autres services :

Notre gouvernement reconnaît comme grande priorité le soutien aux vétérans et à leur famille quant aux services et à l'appui requis, et ce, quand et où ils en ont besoin.

Bien que le Ministère ait augmenté considérablement le nombre de gestionnaires de cas au cours des quatre dernières années, le besoin pour des services de gestion de cas a continué d'augmenter au-delà des prévisions.

Il est reconnu que le simple fait d'augmenter le nombre d'employés ne suffira pas à répondre au besoin croissant. Anciens Combattants Canada a mis en œuvre plusieurs initiatives pour régler la question des ratios de charge de travail, notamment la mise en œuvre du soutien encadré –qui procure un soutien et un encadrement accrus aux vétérans ayant des besoins modérés et ne nécessitant pas de services de gestion de cas complets – et un nouvel outil pour mieux évaluer les besoins des vétérans.

Dans le budget de 2019, des fonds ont été annoncés pour de nouveaux outils numériques de gestion des cas. Cette initiative améliorera le soutien offert aux gestionnaires de cas en réduisant le fardeau administratif et en augmentant la capacité à travailler directement avec les vétérans et leur famille.

Anciens Combattants Canada encourage les vétérans et leurs êtres chers à accéder au Service d'aide d'ACC en cas de détresse. Cette ligne d'appel, accessible 24 heures sur 24, permet aux vétérans et aux membres de leur famille de parler en toute confidentialité à un professionnel de la santé mentale. Pour obtenir ce service, il faut composer le 1-800-268-7708; le numéro ATS est le 1-800-567-5803. Les vétérans qui éprouvent des effets nuisibles à leur santé ne devraient pas hésiter à obtenir de l'aide. Nous encourageons les vétérans à obtenir de l'aide auprès d'ACC, de leur professionnel de la santé ou de tout autre service de soutien offert dans leur localité.